

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413311656

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME SABINE BERNASCONI**

OBJET : Direction de la Culture et ses établissements culturels - Demandes de subventions et mécénats à diverses institutions pour 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la Culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de leurs missions, les établissements (Musée départemental Arles antique, Museon Arlaten, Archives et Bibliothèque départementales) ainsi que l'Unité de Direction de la Direction de la Culture sont amenés à solliciter des subventions et du mécénat auprès de divers organismes.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission permanente:

- le principe du dépôt d'une demande de subvention au taux le meilleur à toute institution compétente (Région, DRAC, Union européenne, etc.) pour l'exercice 2019,
- le principe d'une demande de mécénats à toute entité pour l'exercice 2019,
- l'autorisation pour Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant d'accepter les aides qui en seraient issues.

La poursuite des missions des deux musées, les activités des Archives et de la Bibliothèque départementales ainsi que de l'Unité de Direction de la Direction de la Culture conduisent à solliciter des subventions et du mécénat pour :

- toute opération de restauration des collections relevant de la loi n°2002-5 du janvier 2002;
- toute opération de gestion et de mise en valeur des collections et des archives historiques relevant de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002;
- toute opération d'acquisition de collections relevant de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 sur les musées de France ;
- toute opération liée à la rénovation du musée ;
- toute opération liée à la restauration des collections ;
- toute opération liée à des expositions ;
- toute opération liée au développement d'actions à destination des différents publics.

Telles sont les raisons qui incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL